ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 18 novembre 2010 — N° 157

Président de l'Assemblée nationale :
M. Yvon Vallières

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 45.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme James (Nelligan) fait une déclaration concernant la Journée internationale des droits de l'enfant.

M. Pagé (Labelle) fait une déclaration afin de rendre hommage au docteur Guy Rondeau, médecin de campagne depuis 50 ans.

M. Mamelonet (Gaspé) fait une déclaration concernant le Festival Musique du Bout du Monde, lauréat d'un Prix Coup d'Éclat 2010.

M. Villeneuve (Berthier) fait une déclaration concernant l'ouvrage *Contes, légendes et récits de Lanaudière*.

M. Bonnardel (Shefford) fait une déclaration concernant Mme Claudia Laurin, lauréate de la bourse Génération Avenir.

M. Lehouillier (Lévis) fait une déclaration concernant les lits de soins de longue durée.

_____

M. McKay (L'Assomption) fait une déclaration concernant Mme Marie-Ève Varin.

_____

M. Pelletier (Saint-Hyacinthe) fait une déclaration concernant le 30e anniversaire du Centre Louise Bibeau de Saint-Hyacinthe.

_____

À 9 h 54, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

_____

Les travaux reprennent à 10 h 08.

_____

Moment de recueillement

Dépôts de documents

M. Dutil, ministre de la Sécurité publique, dépose :

Le rapport annuel de l'École nationale des pompiers du Québec, pour l'exercice financier terminé le 30 juin 2010.

(Dépôt n° 1888-20101118)

_____

M. Fournier, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 7 octobre 2010 par Mme Maltais (Taschereau), concernant les conditions de travail des professionnels en soins infirmiers.

(Dépôt n° 1889-20101118)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 5 octobre 2010 par M. Bonnardel (Shefford), concernant la construction d'un centre d'hébergement et de soins de longue durée à Granby.

(Dépôt n° 1890-20101118)

M. le président dépose :

Une lettre, en date du 15 novembre 2010, adressée à M. Michel Bonsaint, secrétaire général de l'Assemblée nationale, signée par M. Thierry Vandal, président-directeur général d'Hydro-Québec, concernant la motion du 29 septembre 2010 adoptée par l'Assemblée nationale.

(Dépôt n° 1891-20101118)

Dépôts de rapports de commissions

M. Drainville (Marie-Victorin), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, les 25, 26 et 31 mai, les 1er, 2, 3, 7, 8, 9, 10 et 11 juin, le 30 septembre, les 26, 27, 28 et 29 octobre et les 3, 4, 9, 10, 11 et 12 novembre 2010, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 48, Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 1892-20101118)

M. Bernier (Montmorency), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des relations avec les citoyens qui, les 16 et 17 novembre 2010, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 126, Loi resserrant l'encadrement des services de garde éducatifs à l'enfance.

(Dépôt n° 1893-20101118)

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Traversy (Terrebonne) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 123 citoyens et citoyennes du Québec, concernant une demande d'enquête publique sur l'industrie de la construction.

(Dépôt n° 1894-20101118)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, Mme Maltais (Taschereau) dépose :

Copies de lettres transmises entre le 9 août 2009 et le 16 septembre 2010, adressées à des bénéficiaires de la Régie de l'assurance maladie du Québec, concernant le remboursement de frais reliés à une injection de Lucentis.

(Dépôt n° 1895-20101118)

Motions sans préavis

Mme Roy (Lotbinière), conjointement avec M. Girard (Gouin), M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), M. Caire (La Peltrie) et M. Khadir (Mercier), présente une motion concernant M. Jacques Duchesneau, dirigeant de l'unité anticollusion; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Interventions portant sur une violation de droit ou de privilège ou sur un fait personnel

M. Khadir (Mercier) soulève une question de privilège concernant des propos qu'aurait tenus M. Drolet (Jean-Lesage) et qui, selon M. Khadir, constitueraient une violation de droit ou de privilège.

Après avoir entendu quelques interventions, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, prend en délibéré la recevabilité de cette question de privilège.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Gignac, ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, conjointement avec M. Marceau (Rousseau), M. Bonnardel (Shefford), M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), M. Caire (La Peltrie) et M. Khadir (Mercier), propose :

> QUE l'Assemblée nationale rende hommage aux organisations lauréates 2010 des Grands prix québécois de la qualité, qui ont été décernés le jeudi 4 novembre 2010 et qui sont une marque de reconnaissance extraordinaire pour saluer l'innovation de nos entreprises ou organismes qui visent les plus hauts sommets.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Marois, chef de l'opposition officielle, conjointement avec M. Charest, premier ministre, M. Deltell, chef du deuxième groupe d'opposition, M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), M. Caire (La Peltrie) et M. Khadir (Mercier), propose :

> QUE l'Assemblée nationale offre ses plus sincères sympathies à la famille de l'ancien député de Charlevoix, M. Daniel Bradet.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

À la demande de Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, l'Assemblée observe une minute de silence.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1 et 185 du Règlement, M. Blanchet (Drummond), conjointement avec Mme St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Mme Roy (Lotbinière), M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), M. Caire (La Peltrie) et M. Khadir (Mercier), propose :

> QUE l'Assemblée nationale reconnaisse le rôle crucial des créateurs de contenus et l'importance de la propriété intellectuelle dans le modèle économique des arts et de la culture québécois;
>
> QU'elle fasse siennes les préoccupations du milieu des arts, en particulier de la musique et de l'édition littéraire, et demande au gouvernement fédéral de modifier autant qu'il le faudra l'actuel projet de loi C-32 sur le droit d'auteur afin d'assurer aux créateurs québécois une pleine reconnaissance de leurs droits, une protection adéquate contre la copie illégale de leurs œuvres, l'application du principe de la copie privée, et un revenu conséquent à la valeur de leur propriété intellectuelle.

Après débat, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1 et 185 du Règlement, M. Blanchet (Drummond), conjointement avec Mme St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Mme Roy (Lotbinière), M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), M. Caire (La Peltrie) et M. Khadir (Mercier), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le talent et la reconnaissance obtenue par le groupe Karkwa qui s'est mérité le prix Polaris décerné au Canada pour le meilleur album de l'année, et le prix Félix lors du récent Gala de l'ADISQ pour le meilleur album alternatif;

QUE l'Assemblée nationale félicite les auteurs, compositeurs, interprètes et artisans qui ont su atteindre ce niveau d'excellence et de reconnaissance pour la créativité québécoise.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 123, Loi sur la fusion de la Société générale de financement du Québec et d'Investissement Québec;

- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 113, Loi anti-prête-noms en matière de contributions électorales.

———————

Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, donne les avis suivants :

- la Commission des transports et de l'environnement se réunira en séance de travail, afin de déterminer les observations, conclusions, et s'il y a lieu recommandations à la suite des auditions publiques dans le cadre du mandat d'initiative sur la situation des lacs au Québec en regard des cyanobactéries;

- la Commission de l'économie et du travail se réunira en séance de travail, afin de décider si la commission veut se saisir de pétitions.

Et du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement, elle donne l'avis suivant :

— la Commission spéciale sur la question de mourir dans la dignité poursuivra ses auditions publiques dans le cadre d'une consultation générale.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, informe l'Assemblée que, le vendredi 26 novembre 2010, M. Marceau (Rousseau) s'adressera à M. Bachand, ministre des Finances, dans le cadre de l'interpellation portant sur le sujet suivant : « La situation des finances publiques du Québec ».

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 132, Loi concernant la suspension du processus de délimitation des circonscriptions électorales.

Après débat, le rapport est adopté.

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 17 novembre 2010, sur la motion de M. MacMillan, ministre délégué aux Transports, proposant que le principe du projet de loi n° 121, Loi visant à améliorer la cohabitation entre les riverains de sentiers et les utilisateurs de véhicules hors route ainsi que la sécurité de ces utilisateurs, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 121 est adopté.

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 121 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des transports et de l'environnement.

La motion est adoptée.

Interventions portant sur une violation de droit ou de privilège ou sur un fait personnel

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 54 du Règlement, M. Drolet (Jean-Lesage) intervient sur la question de droit ou de privilège soulevée plus tôt par M. Khadir (Mercier). L'intervention terminée, M. Khadir (Mercier) formule également quelques commentaires et informe la présidence qu'il n'est plus de son intention de présenter une motion pour que des mesures soient prises.

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mardi 23 novembre 2010, à 13 h 45.

La motion est adoptée.

À 12 h 44, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 23 novembre 2010, à 13 h 45.

Le Président

YVON VALLIÈRES